

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1944

Artikel: L'UDC veut l'inégalité entre les familles
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024557>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

envoyé un ordre de marche à ses commandants. L'heure était très matinale, à la première aube, quand l'air, encore frais, laisse entrevoir la buée légère des respirations. Il fut écouté respectueusement, mais d'une oreille impertinente et

critique, et d'une attention distraite par l'envie d'un café chaud. Ce fut l'illustration de son inaptitude à cet exercice difficile du commandement civil.

Comment le Conseil fédéral et Ueli Maurer peuvent-ils laisser circuler aujourd'hui,

sans enquête ni sanction, des rapports d'officiers supérieurs contredisant leur décision? Il est urgent que le dossier soit repris en main.

Ueli Maurer ne doit pas seulement battre la retraite, mais la prendre.

L'UDC veut l'inégalité entre les familles

Jean-Daniel Delley • 17 février 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19789>

L'UDC prétend se préoccuper du sort des familles. En réalité, c'est la famille traditionnelle qu'elle veut promouvoir

Les familles qui placent leurs bambins en crèche bénéficient depuis l'an passé d'une déduction fiscale plafonnée à 10'100 francs. Et pourquoi pas les parents qui se chargent eux-mêmes de la garde de leurs enfants, comme le revendique l'initiative de l'UDC *Pour les familles*⁹ au nom de l'égalité de traitement? Parce qu'un tel allègement conduirait de fait à une inégalité de traitement.

Le paradoxe n'est qu'apparent. La famille qui confie la garde de sa progéniture à des tiers assume un coût qui diminue son revenu disponible. A

situation financière de départ égale, celle qui garde ses enfants à domicile dispose d'un revenu supérieur. La déduction accordée à la première permet de rétablir l'égalité.

Il ne faut pas chercher une dimension sociale dans l'initiative de l'UDC. Sa visée est clairement idéologique.

Au Parlement, les députés de la droite conservatrice ont refusé la déduction pour frais de garde. Seuls les parents qui assurent eux-mêmes la garde *«assument toutes leurs responsabilités à l'égard de leur progéniture»*¹⁰. Et Ueli Maurer¹¹ n'hésite pas à puiser sa démonstration dans le monde animal pour justifier la place de la femme au foyer. Pour l'UDC¹², la crèche constitue une *«mise sous tutelle des parents»* et

une *«étatisation des familles avec enfants»*. Sa revendication en faveur la famille traditionnelle ne s'explique que par son échec préalable à empêcher la déductibilité des frais de garde.

Son souci de prétendue égalité de traitement n'est qu'un pis-aller. Car pour l'UDC, la procréation est affaire privée; elle relève de la responsabilité personnelle. Dans le droit fil de ce postulat, ce parti s'est opposé avec constance à toutes les mesures en faveur de la famille: de l'assurance maternité au programme d'impulsion pour les crèches, de la journée scolaire continue aux allocations familiales, d'une politique sociale du logement à l'aménagement des horaires de travail.